

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

Monsieur Thibaut Jossart

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 12/02/2026

N/Réf. : EVR30004_754_PU
Gest. : KD/MH
NOVA : 06/PFD/2014219
Corr DU: Sabeha ZEROUALI
Nancy DENAYER

EVERE. Place Saint-Vincent – Parc du Bon Pasteur
(= ZP du site du Moeraske / ZP de l'église Saint-Vincent)
PERMIS D'URBANISME : démolir un bâtiment de pétanque et un auvent existants, construire un pavillon de pétanque et des locaux de gardiens à l'entrée du parc Bon Pasteur
Demande de BUP – DU du 15/01/2026

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 15/01/2026, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 04/02/2026, concernant la demande sous rubrique.



Localisation © Brugis et situation existante © Google maps



Vue aérienne du site actuel © Google maps et implantation projetée du pavillon (extrait du dossier)

CONTEXTE ET DEMANDE



Situation projetée annexée à la demande de PU de 2021 et projet actuel (extraits du dossier)

La demande vise à démolir un bâtiment de pétanque et un auvent et à construire un nouveau pavillon intégrant le club de pétanque actuel et des locaux pour les gardiens à l'entrée du parc Bon Pasteur. Aménagé à la fin des années 1960, celui-ci est un espace vert compris dans la zone de protection du site du Moeraske et dans celle de l'église Saint-Vincent à proximité. Il est repris au PRAS comme zone de parc.

Pour rappel, la CRMS a émis un avis favorable conditionnel sur une première demande de permis portant sur le seul remplacement du local pour gardiens par une construction modulaire de deux niveaux (voir avis du 12/05/2021¹). Si l'enlèvement de l'infrastructure se justifiait en raison de son état de délabrement, la Commission avait demandé de ne pas dissocier l'intervention de la requalification, voire du remplacement du club de pétanque qui le jouxte et dont l'aspect est tout aussi délabré, et de la création d'une buvette publique avec toilettes (prévues dans le PCD d'Evere). Elle avait suggéré d'intégrer les deux projets et de mieux répartir les différentes fonctions et de requalifier la zone d'entrée du site. Concernant le local de remplacement, elle avait aussi estimé que la volumétrie projetée était trop impactante pour les perspectives sur et depuis l'église classée et avait demandé de se limiter à un seul niveau. Ce permis a fait l'objet d'un refus.

La présente demande propose un nouveau projet qui réunit dans une seule construction les différents équipements prévus. Ce volume reprend aux extrémités les espaces utiles au gardiennage du parc (vestiaires, sanitaires, locaux de stockage, etc.) et, entre ces deux parties pleines, un espace central ouvert accueillant la cafétéria et les pistes de pétanque intérieures, directement accessibles depuis la place Saint-Vincent. Un auvent métallique est fixé sur l'ensemble des façades. En façade sud, l'auvent accompagne la promenade verte, devenant un repère visuel et spatial pour le promeneur.

AVIS DE LA CRMS

La CRMS apprécie la volonté de réactiver le lieu et de requalifier cette zone dont l'affectation récréative des pistes de pétanque est justifiée à cet endroit du parc. L'intégration du local des gardiens et du club de pétanque en un seul volume permet de mieux répartir les différentes fonctions et de requalifier l'entrée du site. Toutefois, la CRMS formule une série de remarques et recommandations afin d'améliorer son intégration paysagère dans le parc.

¹ https://crms.brussels/sites/default/files/avis/673/EVR30004_673_BonPasteur.pdf



Façade avant projetée vue depuis l'église Saint-Vincent vers le Moeraske et façade arrière projetée vue depuis le parc vers l'église classée (extraits du dossier)

* Local des gardiens et club de pétanque

La CRMS souligne une amélioration de la situation existante et par rapport au projet présenté en 2021 mais elle maintient sa désapprobation du double niveau à hauteur de la partie réservée à la pratique de la pétanque au centre du volume en raison de son impact sur les perspectives vers et depuis l'église Saint-Vincent et la place. D'autres lieux dédiés à la pratique de la pétanque en intérieur laissent penser qu'une double hauteur n'est pas indispensable (voir exemples ci-dessous : Saint-Gilles, Dilbeek).



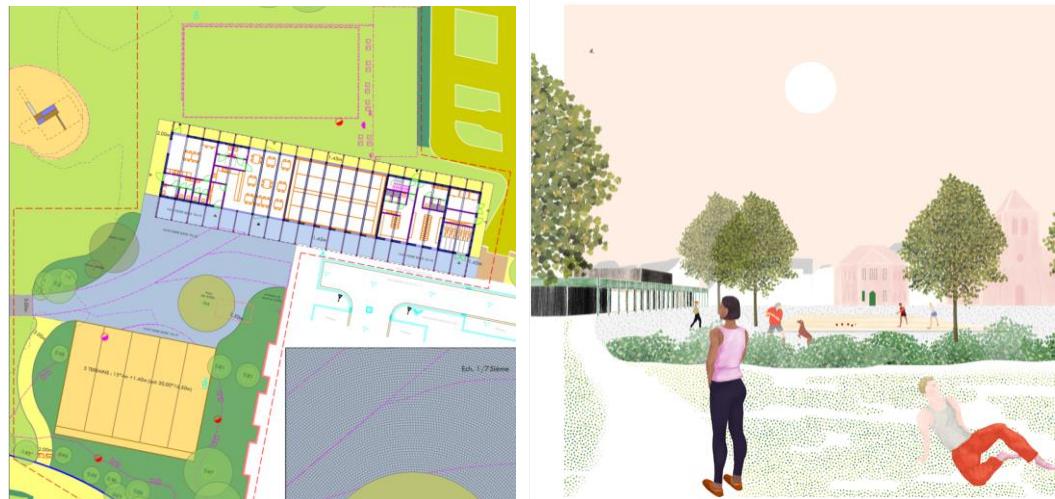
Boulodrome Charles Picqué, rue Hôtel des Monnaies à Saint-Gilles (© Google maps)



Bal-o-droom, d'Arconatistraat 3 à Dilbeek (© Google maps)

De même, le choix de deux nuances de vert pour agrémenter la colonnade est peu intégré et risque de ne pas rendre l'effet escompté de "se fondre dans la nature", en particulier l'un des deux verts très artificiel. La CRMS demande de s'orienter vers des teintes rouilles, terres, voire noires, pour rester dans l'homogénéité de la colonnade et l'intégration au paysage.

* Abords et intégration dans le parc



Implantation et vue projetée depuis le parc (extrait du dossier)

Concernant les abords, l'intervention est très architecturale (différents calepinages, etc.) et trop minérale. La CRMS estime peu pertinent de prolonger le vocabulaire de la voirie en ajoutant de la pierre bleue à l'entrée du parc. La placette d'entrée ne paraît pas nécessiter une telle intervention d'autant qu'il y a déjà énormément de zones minéralisées aux alentours : la place pavée et ses abords, de grandes zones en dolomie à l'entrée du parc (partie jardin "à la française"), les zones de pétanque et de plaine de jeux, les cheminements, ... De simples pavés, limités au seul cheminement, en accord avec le reste du parc seraient plus indiqués.

La CRMS demande de ne pas entourer de pavés le pied du petit arbre de l'entrée ni de lui ajouter un banc circulaire mais de redessiner un parterre tout autour de lui et de le mettre en défens pour éviter le piétinement (nécessité de laisser un maximum d'espace libre au pied des arbres).

Quant aux plantations envisagées, elles devront assurer la transition de la partie urbanisée vers le parc. Celui-ci nécessiterait toutefois des arbres de première grandeur pour être à l'échelle du paysage et des immeubles environnants.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


S. VAN ACKER
Président

c.c.: lierens@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels